



Guide des services offerts aux
PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE
par le gouvernement du Québec

Cette brochure a été réalisée par la Direction des politiques et programmes d'intégration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et produite par la Direction des communications.

Dépôt légal – Janvier 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-91018-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-91019-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

Une séance d’information pour vous ! 4

Partager les valeurs clés du Québec 4

Les services du PRAIDA..... 5

L’hébergement temporaire d’urgence 5

L’aide à la recherche de logement 6

L’aide financière 7

Les services d’une avocate ou d’un avocat et l’aide juridique 7

Les services d’une consultante ou d’un consultant 8

L’école pour les enfants 8

L’école pour les adultes 8

Les cours de français aux adultes 8

Les soins de santé et les services sociaux 9

 NOUVELLE ADMISSIBILITÉ 9

 Où recevoir des soins au Québec 10

 COVID-19..... 10

L’installation à l’extérieur de Montréal 10

La discrimination 11

La violence conjugale 11

La protection des renseignements personnels 12

Aide-mémoire 13

Plan du métro de Montréal 17



UNE SÉANCE D'INFORMATION POUR VOUS !

Vous vivrez au Québec durant l'examen de votre demande d'asile. Le gouvernement du Québec vous offre différents services, que ce soit pour vous loger, recevoir de l'aide financière, bénéficier des services sociaux ou permettre à vos enfants de poursuivre leurs études.

Pour connaître ces services, recevoir des conseils pratiques et mieux comprendre la vie au Québec, inscrivez-vous à une séance d'information donnée gratuitement par les cinq organismes partenaires suivants :

- **La Maisonnée**, à Montréal (514 271-3533)
- **Le Carrefour le Moutier**, à Longueuil (450 679-7111)
- **La Maison de la Famille des Maskoutains**, à Saint-Hyacinthe (450 771-4010)
- **Le Service d'aide aux Néo-Canadiens**, à Sherbrooke (819 566-5373)
- **Le Centre multiethnique de Québec**, à Québec (418 687-9771)

Les séances sont données en plusieurs langues. Pour les détails, consultez la page :

Quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/demandeurs-asile

Renseignez-vous, c'est important.

PARTAGER LES VALEURS CLÉS DU QUÉBEC



Pour faciliter votre intégration à la société québécoise, il est important de vous approprier et de respecter les valeurs clés du Québec.

Celles-ci peuvent être réunies autour de cinq grandes orientations qui font du Québec une société distincte :

- le Québec est une société francophone ;
- le Québec est une société démocratique ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les droits et les responsabilités des Québécoises et des Québécois ;
- le Québec est une société laïque.

Pour en savoir plus, consultez la section sur les valeurs clés sur le site :

<https://www.quebec.ca/immigration/installer-integrer/valeurs-cles>

LES SERVICES DU PRAIDA



Le PRAIDA (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile) a un mandat provincial d'offrir des services sociaux et des soins de santé aux personnes demandeuses d'asile et a pour mission de faciliter leur établissement au Québec.

Ainsi, le PRAIDA peut :

- offrir des services psychosociaux et des soins infirmiers ;
- orienter et référer vers les ressources communautaires et institutionnelles ;
- fournir un hébergement temporaire d'urgence aux personnes admissibles dès leur arrivée.

PRAIDA CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

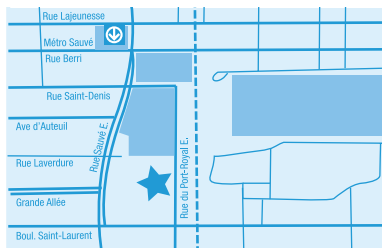
35, rue de Port Royal Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

Téléphone : 514 484-7878 poste 64500

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h,
avec ou sans rendez-vous



Métro Sauvée



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE

À votre arrivée au Québec, vous pouvez bénéficier d'un hébergement temporaire. Ce service est offert à la suite d'une évaluation psychosociale qui tient compte de votre situation financière et de votre réseau social (membres de votre famille, amis et connaissances).

Pour faire votre demande, présentez-vous ou téléphonez au PRAIDA dont **les coordonnées sont indiquées dans la section ci-dessus**.

Si vous arrivez au Québec **en dehors des heures d'ouverture du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal**, le YMCA pourra vous aider à vous loger.

Rendez-vous directement à l'adresse suivante :

Résidence YMCA

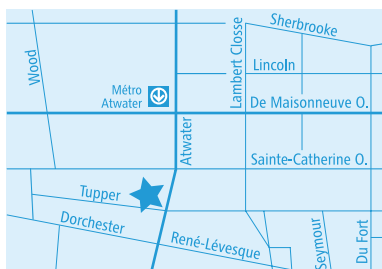
4039, rue Tupper
Westmount (Québec) H3Z 1T5

Téléphone : 514 932-5353

Du lundi au vendredi (après 17 h),
samedi et dimanche (24 heures sur 24)



Métro Atwater



Plusieurs autres services d'hébergement peuvent soutenir les personnes en difficulté. Chaque organisme a néanmoins sa propre politique en ce qui a trait à la clientèle, les heures d'ouverture, la durée du séjour et les procédures de demande.

Si vous avez besoin d'aide dans vos recherches, n'hésitez pas à appeler le **211**.

L'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT



Plusieurs organismes peuvent vous accompagner pour trouver un logement qui convient à votre situation et à votre budget. Vous pouvez les contacter en toute confiance.

Voici les coordonnées de 12 organismes situés à Montréal, Laval et Longueuil :

Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

5960, rue Jean-Talon Est, bureau 209, Montréal (Québec) H1S 1M2

Téléphone : 514 723-4939

Accueil Liaison Pour Arrivants (ALPA)

2030, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1V 2C8

Téléphone : 514 255-3900

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (AIR-SOM PRISME)

414, avenue Lafleur, bureau 1-10, LaSalle (Québec) H8R 3H6

Téléphone : 514 364-0939

Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)

10780, rue Laverdure, Montréal (Québec) H3L 2L9

Téléphone : 514 382-0735

Carrefour d'intercultures de Laval

1536, boulevard Curé-Labelle, Laval (Québec) H7V 2W2

Téléphone : 450 686-0554

Carrefour le Moutier

219, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4H 1E1

Téléphone : 450 679-7111

Centre des femmes de Montréal (CFM)

3585, rue Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N6

Téléphone : 514 842-4780

Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)

6201, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3X8

Téléphone : 514 932-2953

La Maison d'Haïti

3245, avenue Émile-Journault, Montréal (Québec) H1Z 0B1

Téléphone : 514 326-3022

La Maisonnée

6865, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2S 2H3

Téléphone : 514 271-3533

Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion (OICI)

5835, boulevard Léger, bureau 204, Montréal-Nord (Québec) H1G 6E1

Téléphone : 514 955-5454

Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)

6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 499, Montréal (Québec) H3S 2T6

Téléphone : 514 738-4763

L'AIDE FINANCIÈRE



Il se peut que vous soyez sans ressources financières. Dans ce cas, vous pouvez être admissible à une aide financière de dernier recours du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour faire une demande, remplissez le formulaire 3002 et déposez-le à un bureau de Services Québec ou à votre Centre local d'emploi. Pour les détails, consultez la page www.quebec.ca/aide-sociale.

Vous pouvez aussi vous présenter en personne ou téléphoner au bureau suivant :

Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des services aux parrainés

287, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1T8
Téléphone : 514 872-8838



Métro Square-Victoria-OACI

Si vous habitez à l'**extérieur de la région métropolitaine de Montréal**, vous pouvez vous adresser au centre local d'emploi de votre région. Pour trouver le centre local d'emploi de votre région, renseignez-vous auprès de Services Québec au **1 877 644-4545** (sans frais).

Vous pouvez également communiquer avec le Centre de communication avec la clientèle au **514 873-4000** ou au **1 877 767-8773** (sans frais).

LES SERVICES D'UNE AVOCATE OU D'UN AVOCAT ET L'AIDE JURIDIQUE



Pour obtenir les services d'une avocate ou d'un avocat, vous pouvez communiquer avec l'un des organismes suivants :

Aide juridique Montréal / Laval

Aide juridique, avocats en immigration
440, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514 864-2111, poste 6050
Télécopieur : 514-849-5004

Service de référence du Barreau de Montréal

Téléphone : 514 866-2490

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h

Cet organisme vous suggérera une avocate ou un avocat que vous pourrez contacter.

RENSEIGNEMENT UTILE

Selon votre situation financière, les services d'une avocate ou d'un avocat pourraient vous être offerts gratuitement. Renseignez-vous auprès du Centre communautaire juridique de Montréal ou auprès de votre avocate ou de votre avocat.

LES SERVICES D'UNE CONSULTANTE OU D'UN CONSULTANT



Si vous avez recours aux services d'une consultante ou d'un consultant, assurez-vous que c'est une personne autorisée*. Au Québec, une personne autorisée à vous représenter peut être une avocate ou un avocat membre du Barreau du Québec ou une ou un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec. Demandez qu'il vous présente sa carte de membre.

Vous pouvez également retenir les services d'un membre en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada. Pour connaître la liste des membres, consultez le site college-ic.ca.

IMPORTANT

Si vous recourez aux services d'une consultante ou d'un consultant qui n'est pas une avocate ou un avocat membre du Barreau du Québec, ses honoraires ne vous seront pas remboursés.

L'ÉCOLE POUR LES ENFANTS



Vous pouvez inscrire vos enfants à l'école. L'accès est gratuit pour les enfants du préscolaire (5 ans), du primaire (6 à 12 ans) et du secondaire (12 à 18 ans). Certaines écoles offrent l'éducation préscolaire aux enfants de 4 ans.

Pour inscrire votre enfant à l'école, renseignez-vous auprès du ministère de l'Éducation au **418 643-7095** ou au **1 866 747-6626** (sans frais) ou consultez le site www.education.gouv.qc.ca.

L'ÉCOLE POUR LES ADULTES



Vous pouvez poursuivre des études en tant qu'adulte. Si vous avez plus de 18 ans, vous devrez :

- payer les droits de scolarité exigés pour les étudiantes et les étudiants étrangers ;
- obtenir un Certificat d'acceptation du Québec délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Renseignez-vous au **514 864-9191** ou au **1 877 864-9191** (sans frais) ;
- obtenir un permis d'études délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Renseignez-vous au **1 888 242-2100** (sans frais).

LES COURS DE FRANÇAIS AUX ADULTES



Les cours de français visant l'intégration offerts par le gouvernement du Québec aux personnes immigrantes sont gratuits. Vous n'avez pas de frais d'inscription ou de scolarité à payer. De plus, vous n'avez pas besoin de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ni de permis d'études pour suivre ces cours.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.quebec.ca/français.

* Selon les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, quiconque représente ou conseille une personne ou offre de le faire contre rémunération, relativement à une demande ou à une instance prévue à la loi, doit être une représentante ou un représentant autorisé.

LES SOINS DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX



Certains soins de santé et certains médicaments sont couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ou par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Pour avoir accès à ces soins et à ces médicaments, vous devez présenter quelques documents.

Si vous recevez une aide financière de dernier recours, vous devrez toujours présenter au médecin ou au pharmacien :

- votre **Carnet de réclamation**

délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

- votre **Document du demandeur d'asile** ou votre **Certificat d'admissibilité au PFSI**

délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ou par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Si vous ne recevez pas d'aide financière de dernier recours (par exemple parce que vous travaillez), vous devez obtenir le document temporaire *Confirmation de votre couverture pour les médicaments d'ordonnance fournis au Québec*.

Pour connaître la procédure à suivre pour obtenir cette confirmation, téléphonez à la Régie de l'assurance maladie du Québec au **1 800 561-9749** (sans frais).

Ensuite, vous devrez toujours présenter au médecin et au pharmacien :

- votre **Confirmation de couverture pour les médicaments d'ordonnance fournis au Québec**;
- votre **Document du demandeur d'asile** ou votre **Certificat d'admissibilité au PFSI**.

NOUVELLE ADMISSIBILITÉ

Depuis le 22 septembre 2021, les enfants dont les parents ne sont pas admissibles au régime d'assurance maladie, incluant les enfants sans statut légal au Canada, sont désormais admissibles à l'assurance maladie et médicaments sans période d'attente, à condition de démontrer l'intention de demeurer au Québec plus de six mois dans l'année suivant leur inscription auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

- Les enfants qui naissent au Québec sont admissibles au régime de l'assurance maladie du Québec dès leur naissance, sans exception.
- À noter que les enfants ressortissants étrangers mineurs demandeurs d'asile continuent d'être couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Ils ne bénéficient pas de la couverture offerte par la RAMQ.

Lorsqu'il s'agit d'une première inscription pour une nouvelle arrivante ou un nouvel arrivant, la RAMQ n'a aucune information sur l'enfant ou la famille dans ses systèmes. C'est donc à la famille de contacter la RAMQ afin de faire une demande de carte d'assurance maladie.

OÙ RECEVOIR DES SOINS AU QUÉBEC

- Info-Santé 811 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Il permet de joindre rapidement une professionnelle ou un professionnel de la santé en cas de problème non urgent. Il répond à vos questions et vous dirige vers la ressource appropriée. Disponible partout au Québec, ce service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour contacter Info-Santé, composez le **811**.
- Si vous avez des problèmes de santé, l'équipe du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) pourra vous orienter vers la ressource appropriée.
- Quand survient un problème de santé urgent, vous devez vous rendre à l'urgence d'un hôpital le plus rapidement possible ou composer le **911** pour obtenir de l'aide (police, incendie et ambulance).

COVID-19

Peu importe le statut d'immigration, les soins médicaux et les frais hospitaliers reliés au traitement de la COVID-19 sont couverts. Être atteint de la COVID-19 ne constitue pas un motif de renvoi ou de refus au plan du statut.

Si vous présentez des symptômes d'allure grippale, de gastro-entérite ou s'apparentant à la COVID-19, peu importe votre besoin de consultation d'un médecin de famille, contactez la ligne d'information sur le coronavirus (COVID-19) :

Québec, Montréal, Montérégie et Outaouais : (indicatif régional) **644-4545**

Ailleurs au Québec : **1 877 644-4545** (sans frais)

Vous pouvez aussi consulter le site www.quebec.ca/coronavirus.

La vaccination est un moyen efficace et sécuritaire de se protéger contre la COVID-19. C'est gratuit. En vous faisant vacciner, vous protégez aussi l'ensemble de la population. Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'aller sur le site [Clic santé](https://portal3.clicsante.ca) (<https://portal3.clicsante.ca>). Indiquez votre code postal et vous pourrez choisir l'endroit où vous faire vacciner. Cochez la case « je n'ai pas de numéro d'assurance maladie ».

Le passeport vaccinal COVID-19 est un outil attestant qu'une personne est bien protégée contre la COVID-19. Il est exigé dans certains lieux et lors de certaines activités publiques où le risque de transmission est élevé.

L'INSTALLATION À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL



Si vous vous établissez à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, vous pourrez aussi avoir accès aux services suivants :

• Aide financière

Centre local d'emploi le plus près de chez vous

• Services gratuits d'une avocate ou d'un avocat

Bureau d'aide juridique de votre ville

- **Inscription d'un enfant à l'école ou inscription à un cours de français dans les centres d'éducation des adultes**

Ministère de l'Éducation

Pour connaître les points de services de votre région, renseignez-vous auprès de Services Québec au 1 877 644-4545 (sans frais) ou visitez le site www.quebec.ca/français.

- **Inscription aux cours de français à temps partiel**

Centres de services scolaires et organismes partenaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Pour connaître les établissements d'enseignement qui offrent des cours de français à temps partiel, veuillez consulter le site www.quebec.ca/français.

- **Aide à la recherche de logement**

Pour obtenir les coordonnées d'organismes à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, renseignez-vous auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en appelant au **514 864-9191** ou au **1 877 864-9191**.

LA DISCRIMINATION

La discrimination désigne une situation où une personne ou un groupe de personnes sont traitées différemment en raison de caractéristiques personnelles. La discrimination crée des inégalités, empêchant la ou les personnes qui la subissent d'exercer pleinement leurs droits ou leurs libertés. Les motifs de discrimination interdits par la *Charte des droits et libertés de la personne* sont les suivants : la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Avec la Charte québécoise, il est possible de déposer une plainte pour discrimination auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Si nécessaire, cette plainte peut être suivie d'un recours devant le Tribunal des droits de la personne.

Vous avez le droit de porter plainte si un propriétaire refuse de vous louer un appartement ou si un employeur refuse de vous embaucher en raison de votre origine ethnique.

Pour en savoir plus sur la *Charte des droits et libertés de la personne*, consultez le site www.cdcdj.qc.ca.

LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est basée sur une relation de domination dans le contexte d'une relation amoureuse, actuelle ou passée. Elle est intentionnelle et se manifeste par des comportements agressifs, violents et destructeurs au sein d'une relation privée et privilégiée. Elle peut prendre la forme de menaces verbales, économiques, de harcèlement, d'agressions physiques (sexuelles ou non) comme des coups superficiels ou plus graves. Ce type de violence révèle un désir de contrôle et de manipulation ; elle est formellement condamnée par la loi, car elle porte atteinte aux droits fondamentaux de la personne qui en est victime, soit :

- le droit à l'intégrité ;
- le droit à la dignité.

Si vous en êtes victime, vous pouvez bénéficier de protection et vous ne perdrez aucun de vos droits si vous quittez le domicile conjugal pour échapper aux mauvais traitements. La loi protège également vos enfants dans une telle situation.

Il est recommandé d'appeler la police lors de violence conjugale : elle protégera alors les personnes dans le besoin et vous serez mis à l'abri par les services sociaux. Vous aurez alors accès à plusieurs ressources utiles : des maisons d'hébergement gratuites, des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles ou encore des centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Si vous avez besoin d'aide, si vous voulez aider une personne ou si vous voulez mieux comprendre ce qu'est la violence conjugale, communiquez avec SOS violence conjugale ou consultez le site www.violenceconjugale.gouv.qc.ca.

Si vous êtes témoin ou victime de violence conjugale, appelez le **911**.

SOS violence conjugale

1 800 363-9010 (24/7)

Texte : 438 601-1211 (14 h 30 à 22 h, du lundi au vendredi)

Courriel : sos@sosviolenceconjugale.ca

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre autorisation. Toutefois, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut sans votre consentement :

- communiquer un renseignement personnel aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec ;
- être autorisé à communiquer un renseignement personnel aux autorités canadiennes de l'immigration ou aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'exercice de leurs attributions, à la mise en œuvre d'un programme dont ils ont la gestion ou dans le cadre de la prestation d'un service qui vous est offert par le Ministère, notamment à des fins d'identification ou lorsque la communication est manifestement effectuée pour votre bénéfice ou en situation d'urgence pour votre sécurité.

Ainsi, le Ministère peut, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), transmettre à des ministères et organismes certains renseignements personnels qui vous concernent. Il peut s'agir, notamment, de votre adresse ou de renseignements sur l'état de votre situation statutaire de personne demandeuse d'asile au Québec qui leur permettront de déterminer si vous êtes toujours admissible à certains services gouvernementaux.

L'accès à ces renseignements est strictement réservé aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance en vertu de la Loi.

Pour savoir quels renseignements vous concernant sont détenus par le Ministère, vous devez faire parvenir une demande écrite au responsable ministériel de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante :

Secrétariat général

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 2.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

AIDE-MÉMOIRE

Cet aide-mémoire s'adresse principalement aux personnes demandeuses d'asile établies à Montréal. Pour connaître les coordonnées des bureaux situés à l'extérieur de Montréal, renseignez-vous auprès de Services Québec au **514 644-4545** ou au **1 877 644-4545** (sans frais).

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE

- **CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal**

514 484-7878 (option 64500)

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

35, rue Port Royal Est, 5^e étage, Montréal (Québec) H3L 3T1

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, avec ou sans rendez-vous

 Métro Sauvé

- **YMCA**

514 932-5353

4039, rue Tupper, Westmount (Québec) H3Z 1T5

Du lundi au vendredi, après 17 h, samedi et dimanche, 24 heures sur 24

 Métro Atwater

AIDE JURIDIQUE

- **Aide juridique Montréal / Laval**

514 864-2111, poste 6050

Bureau d'aide juridique Droit de l'immigration

440, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 3G5

 Métro Place-des-Arts

- **Service de référence du Barreau de Montréal**

514 866-2490

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h

Cet organisme vous suggérera une avocate ou un avocat que vous pourrez contacter.

AIDE FINANCIÈRE

- **Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des services aux parrainés**

514 872-8838

Soutien du revenu, Île de Montréal

287, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1T8

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et le mercredi, de 10 h à 16 h 30

 Métro Square-Victoria-OACI

COURS DE FRANÇAIS

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion et Ministère de l'Éducation**

514 864-9191 ou 1 877 864-9191 (sans frais)

Référence pour les cours à temps partiel et à temps complet

www.quebec.ca/français

- **Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur**

418 643-7095 ou 1 866 747-6626 (sans frais)

ÉCOLE

- **Ministère de l'Éducation**

418 643-7095 ou 1 866 747-6626 (sans frais)

Inscription à l'école

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

- **Numéro d'assurance sociale (NAS)**

Renseignements en français

1 800 808-6352 (sans frais) (option 3)

Renseignements en anglais

1 800 206-7218 (sans frais) (option 3)

IMMIGRATION

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

514 864-9191 ou 1 877 864-9191 (sans frais)

Séances d'information pour les demandeuses et demandeurs d'asile

Renseignements en anglais disponibles

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/demandeurs-asile

- **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**

1 888 242-2100 (sans frais)

Permis de travail, permis d'études, Programme fédéral de santé intérimaire, changement d'adresse, renseignements

www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies

- **Commission de l'immigration et du statut de réfugié**

514 283-7733 et 514 283-0164 (télécopieur)

Changement d'adresse, état du dossier

Complexe Guy-Favreau 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X4



Métro Place-d'Arme

JUSTICE ET DROITS

- **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail**
1 844 838-0808 (sans frais)
Conditions de travail, accident de travail et maladies professionnelles,
- **Tribunal administratif du logement**
Toutes les demandes relatives au bail d'un logement, etc.
Montréal, Laval et Longueuil
514 873-2245
Autres régions
1 844 683-2245 (sans frais)

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- **Urgence (police, incendie, ambulance)**
911
- **CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal**
514 484-7878 (option 64500)
Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)
Soins infirmiers, hébergement, services sociaux, personnes mineures non accompagnées, aide aux familles, etc.
35, rue Port Royal Est, 5^e étage, Montréal (Québec) H3L 3T1
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, avec ou sans rendez-vous
 Métro Sauvé
- **Service d'information et référence multilingue**
211
Orientation vers les ressources sociales et communautaires appropriées (vêtements, nourriture, itinérance, etc.)
- **Info-Santé**
811
Consultation téléphonique en matière de santé et de services sociaux

SERVICES RÉSIDENTIELS

- **Hydro-Québec**
514 385-7252
- **Hydro-Sherbrooke**
819 821-5622
- **Énergir**
1 800 361-4568 (sans frais)

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

- **Services Québec**
514 644-4545 ou 1 877 644-4545 (sans frais)
 - **Service Canada**
1 800 622-6232 (sans frais)
-

TRANSPORTS

- **Société de transport de Montréal**
514 786-4636
Autobus, métro
 - **EXO**
514 287-8726
Réseau de trains de banlieues
 - **Réseau de transport de Longueuil**
450 463-0131
 - **Société de transport de Laval**
450 688-6520
 - **Société de l'assurance automobile du Québec**
514 873-7620
 - **Permis de conduire, code de la route, etc.**
1 800 361-7620 (sans frais)
-

AUTRES SERVICES

- **Revenu Québec**
Renseignements généraux
514 864-6299 ou 1 800 267-6299 (sans frais)
 - **Agence du revenu du Canada**
1 800 959-7383 (sans frais)
 - **Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada**
1 877 836-7543 (sans frais)
 - **Aide à la recherche de logement** (Voir la page 5)
-



Métro



